DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

69 E3

日日 (8)

灦

102

101

10 Г

圕 133

169 腦

18 154

122 134

188 醤

33

124 133

133 13

183 133

123 123

133 [8]

123

目

19 83 18

200 183

18 183

日 100

艒 鼷

19

18

腡 日

猖 53

123¥ 501

122 88

猖 腦

捌

攌

183 100 I鎖 531

M 188

188 80

is.

100

簢 13 120

围 (3)

(23

Ø 圝 90

(3)

繟

12 199 18 133

129 129

13 23

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

OBJET:

ORGANISATION DU COMITE SYNDICAL. **DES BUREAUX ET COMMISSIONS:** MODALITES D'ENVOI DES CONVOCATIONS ET DES DOSSIERS DE SEANCES

N° CS2017-30

Nombre de délégués titulaires

en Exercice: 43 Nombre de délégués

Présents: 42 Pouvoirs: 1

STEULIEN EN GENEVOIS REPUBLIQUE FRANCAISE

17 MAI 2017

SOUS-PREFECTURE

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaures **74100 AMBILLY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD, doyen d'âge,

Convocation du : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents: 42

Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD - M. Antoine BLOUIN - M. Michel BOUCHER - M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel DOUBLET M. Christian DUPESSEY - M. Guillaume MATHELIER -Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND -M. Etienne BLANC - M. Christophe BOUVIER -Mme Aurélie CHARILLON - M. Patrice DUNAND -Mme Judith HEBERT - M. Daniel RAPHOZ - M. Vincent SCATTOLIN Mme **Astrid BAUD-ROCHE** M. Dominique BONAZZI - M. Joseph DEAGE - M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON - M. Claude MANILLIER -Jean-Yves MORACCHINI - M. Jean NEURY -M. Claude BARBIER - M. Pierre-Jean CRASTES -M. Michel MERMIN — M. Antoine VIELLIARD — M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI - M. Gilbert ALLARD - M. Sébastien MAURE -Marin GAILLARD - M. Christophe MAYET M. Patrick PERREARD - M. Régis PETIT - M. Louis **FAVRE**

Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER - Mme Michèle CHEVALLIER, suppléante de Christian PERRIOT - Mme Denise LEJEUNE, suppléante de M. Jean-François CICLET

Délégués représentés :

- M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI
 - Délégués excusés :

M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – Mme Michèle CHEVALLIER – M. Jean-François CICLET

ORGANISATION DU COMITE SYNDICAL, DES BUREAUX ET COMMISSIONS : MODALITES D'ENVOI DES CONVOCATIONS ET DES DOSSIERS DE SEANCES

L'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'envoi des convocations aux membres du bureau et du Comité syndical de façon dématérialisée, c'est-à-dire par message électronique.

En favorisant le développement durable, cette disposition permettra de limiter la consommation de papier, les frais d'affranchissement et de photocopie.

La mise en œuvre de cette dématérialisation s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- une telle procédure demande d'assurer la traçabilité règlementaire de la convocation et des pièces annexes en utilisant une plateforme de dématérialisation agréée. Le Pôle métropolitain du Genevois français dispose de cet outil;
- les membres du Bureau/Comité syndical ont le choix d'opter à tout moment pour la dématérialisation. Ils peuvent ensuite renoncer à cette possibilité à tout moment;
- les frais d'impression des documents transmis par courriel ne sont pas pris en charge par le Pôle métropolitain du Genevois français;
- il appartient aux délégués ayant choisi la dématérialisation de communiquer leur adresse électronique sur laquelle ils souhaitent réceptionner les documents et de s'assurer que cette adresse peut être utilisée à cette fin.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE l'envoi de convocations dématérialisées pour les réunions de Comité syndical et de Bureau ;
- ETEND ce dispositif aux conférences et aux différentes instances de pilotage portées et animées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 16 MA | 2017

Publié ou notifié le 16 MAI 2017

